

Révision de la loi fédérale sur l'énergie (LEne)

Madame la conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur ce projet de révision de la loi fédérale sur l'énergie (LEne).

I Appréciation générale

De manière générale, le Conseil d'État approuve la révision de la LEne. Il adhère à la prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). De plus, il émet les remarques et propositions complémentaires suivantes.

II Prises de position sur divers aspects du projet

a Objectifs de développement et période d'encouragement

Le Conseil d'État soutient l'introduction d'objectifs de production d'énergies renouvelables contraignants sur le long terme. Par contre, il lui manque des précisions quant aux mécanismes décrivant les mesures à prendre en cas de non atteinte de ces objectifs. Au vu du nouvel objectif d'un niveau net d'émissions de gaz à effet de serre nul en 2050, une décarbonisation de différents secteurs (transports, chaleur dans les bâtiments, etc.) devra avoir lieu et sera principalement compensée par une plus forte demande en électricité renouvelable, notamment pour l'électromobilité et les pompes à chaleur dans le bâtiment. C'est pourquoi, le Conseil d'État est d'avis que les objectifs proposés dans le projet de révision doivent être revus à la hausse.

b Photovoltaïque

Le Conseil d'État salue la volonté du Conseil fédéral d'accélérer le développement du photovoltaïque. Afin d'optimiser les montants de subvention disponibles, l'introduction d'appels d'offres permettra un renforcement de l'efficacité de l'encouragement. Pour favoriser une production d'électricité hivernale, nous estimons nécessaire de bonifier les installations photovoltaïques qui contribue à cet objectif.

Concernant le tarif de rachat, nous défendons l'idée qu'en plus des critères évoqués dans le projet (uniformité sur toute la Suisse et tarifs saisonniers), un tarif minimal soit fixé.

c Energie éolienne

Il est reconnu que la production d'électricité éolienne est importante pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en hiver. Malheureusement de nombreux projets, dont plusieurs dans notre canton, se heurtent à des résistances par le biais d'oppositions. Nous soutenons la proposition de poursuivre le soutien par une contribution d'investissement au-delà de 2022 et, comme l'EnDK, que la somme annuelle dédiée à l'énergie éolienne soit augmentée.

d Autres technologies

Nous sommes d'accord avec le maintien de l'encouragement pour les installations de biomasse (biogaz, bois-énergie) et la géothermie au-delà de 2022 par un passage à un système basé sur des contributions d'investissement. Nous sommes convaincus par le

potentiel intéressant qu'offre la géothermie dans notre pays, bien que cette technologie rencontre localement des oppositions. Le soutien au bois-énergie doit également être maintenu.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 6 juillet 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND